

Après avoir cédé un instant à l'idée tentante des gros calibres, on a cherché à réaliser le maximum d'effet, d'une part avec de très grandes vitesses initiales, d'autre part au moyen d'explosifs puissants et d'un tir aussi rapide que possible.

A côté du canon une arme extrêmement redoutable a pris place dans le matériel naval, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la *torpille*. Sa première apparition date du commencement du XVII^e siècle (1), mais à titre exceptionnel et dans un état bien primitif ; Fulton la proposa en France dans les premières années du XVIII^e siècle et nous la retrouvons en 1810 faisant sauter un brick dans la baie d'Hudson. Ce fut pendant la guerre de Sécession, en 1861-65, que la torpille prit un grand essor et elle fut également très employée dans la guerre russo-turque en 1877. A une époque plus récente, la guerre russo-japonaise, en 1904-1905, fournit de nombreux exemples de l'emploi de la torpille.

Au début, les torpilles étaient constituées par des enveloppes étanches contenant un explosif et munies d'un dispositif d'amorce destiné à provoquer l'explosion soit au choc, soit à volonté, par un courant électrique. C'étaient les *torpilles dormantes* que l'on mouillait dans une passe ou aux abords d'une côte pour en interdire l'approche. Ce genre de torpilles est encore employé aujourd'hui et les Russes et les Japonais en ont fait grand usage dans leur guerre de 1904-1905. Perfectionnées et rendues très dangereuses par la grande quantité d'explosif puissant qu'elles renferment, ces torpilles constituent un engin très redoutable.

Les torpilles dormantes sont purement défensives, la première forme offensive de la torpille a été la *torpille portée*. Fixée à l'extrémité d'une hampe mobile, la torpille était, grâce à la vitesse et à la faible visibilité du *bateau-torpilleur*, portée le long des flancs du vaisseau ennemi et détonait, soit au choc, soit par le moyen d'une mise à feu électrique ac-

(1) En 1628, les Anglais lancèrent contre la flotte française de La Rochelle des pétards flottants, munis d'un ressort pour déterminer l'explosion au moindre choc. (L. Renard, l'Art Naval, Paris 1881).